



BULLETIN DE VEILLE SPS

Édition N° 2026-2

Premier semestre 2026

*Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Direction de Contrôle aux Frontières
et des Accords Sanitaires et Phytosanitaires
Division des Accords Sanitaires et Phytosanitaires
Service de la Veille et des Notifications Sanitaires et Phytosanitaires*

Veille SPS

Surveiller • Anticiper • Informer • Protéger • Faciliter les échanges

1. SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Des aliments sûrs pour des consommateurs protégés



2. SANTÉ ANIMALE

Prévenir et contrôler les maladies animales pour des élevages sains et productifs



3. SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Protéger les végétaux et cultures contre les ravageurs et maladies



4. ALERTES INTERNATIONALES

Surveiller les événements et risques mondiaux pour une réaction rapide et coordonnée



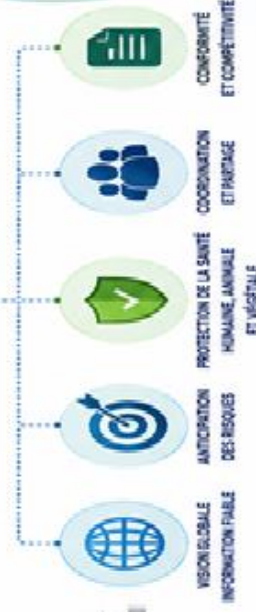
5. CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES ET FLUX COMMERCIAUX

Contrôler les importations et exportations pour prévenir les risques et faciliter les échanges légitimes



6. ACCÈS AUX MARCHÉS

Répondre aux exigences internationales et ouvrir des opportunités de commerce durable



Une veille SPS efficace pour des échanges **sûrs, transparents et durables.**

SOMMAIRE

Introduction — Un renforcement continu des exigences internationales	2
1. Notifications SPS reçues par le Maroc : grandes tendances	3
1.1 Résidus et contaminants	4
1.2 Exigences phytosanitaires	4
1.3 Produits animaux et aquatiques	4
1.4 Traçabilité et enregistrement	5
1.5 Additifs alimentaires	5
2. Focus sur les notifications du Maroc	5
3. Lecture stratégique pour le Comité SPS Maroc	6
Conclusion	8
News de l'OMC	9
News de la FAO	12
News de l'OMSA	13
News de la CIPV	15
ISO/IEC 17020:2026	17
Veille scientifique	20

Introduction — Un renforcement continu des exigences internationales

Analyse des notifications OMC–SPS (1^{er} semestre 2026)

1. Chiffres clés : 174 notifications des pays tiers transmises entre le 6 janvier et le 2 juillet 2026.

Indicateur	Nombre
Notifications des pays tiers recensées	174
Pays tiers ou ensembles économiques	28
Notifications initiales	125
Addenda	42
Révisions	2
Corrigendum	1
Notifications OTC/TBT intégrées au tableau SPS	4
Notifications avec délai de commentaires	71
Notifications qualifiées d'urgentes	5
Réactions du Maroc renseignées	4
Notifications marocaines recensées	4

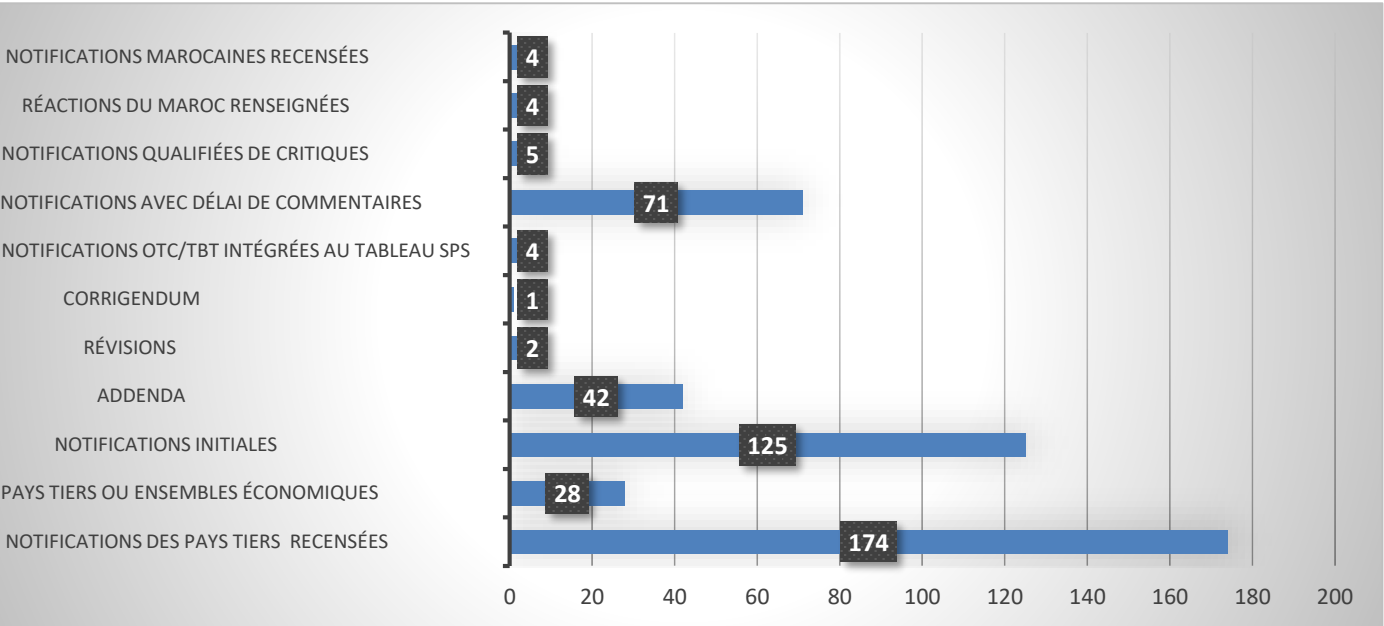


Figure 1 Répartition des notifications SPS par catégorie –

2. Principales origines des notifications

La veille met en évidence, parmi les pays plus prédominant, en matière de notification reçues il y a :

Pays d'Origine	Nombre
Union européenne	75
Royaume-Uni	13
États-Unis d'Amérique	11
Australie	9
Japon	9
Brésil	8
Conseil de Coopération du Golf	7
Canada	6
République de Corée	5
Chine	4

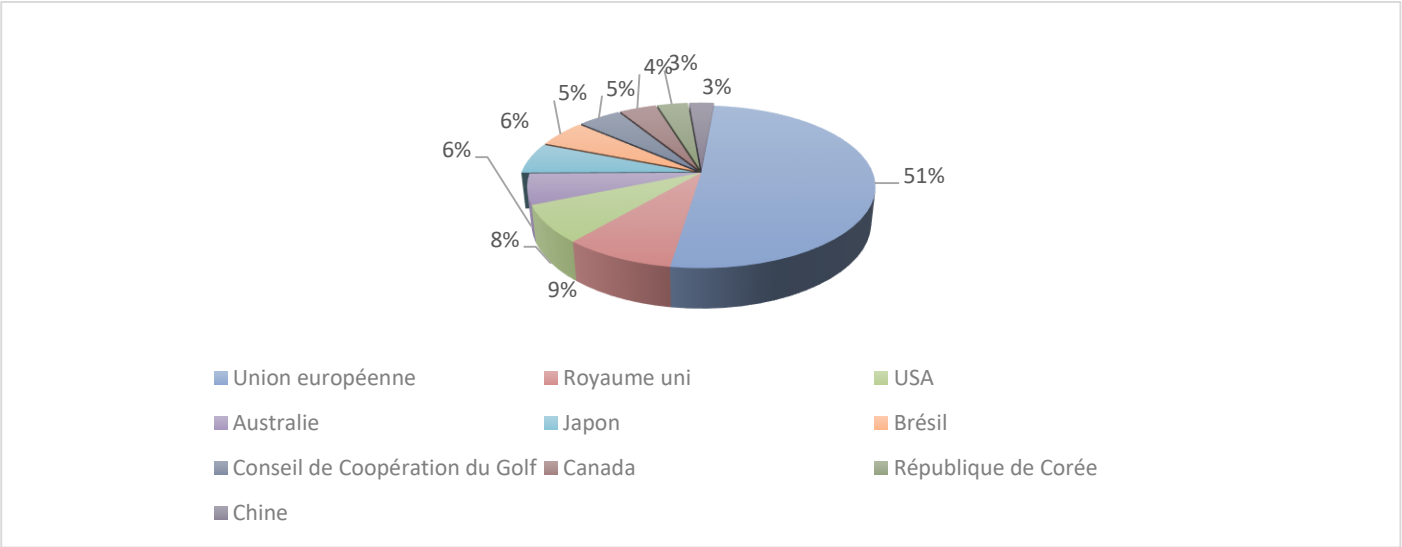


Figure 2 : Distribution des notifications OMC diffusées selon le pays d'origine

Le graphique montre une forte prédominance des notifications émanant de l'Union européenne, qui représente **51 %** de l'ensemble des notifications reçues. Cette structure est cohérente avec les principaux marchés réglementaires à surveiller. Elle justifie toutefois une veille renforcée UE–Royaume-Uni–États-Unis, sans négliger la Chine, le Japon et les marchés émergents.

3.Directions destinataires

Une notification pouvant être adressée à plusieurs directions, les chiffres ne sont pas exclusifs.

Direction	Notifications reçues
DCA	141
DIVA	51
DSVCSP	36
DLER	34
DSA	16

La DCA est destinataire d'environ 81 % des notifications. Cela confirme la prédominance des sujets relatifs aux :

- LMR et pesticides ;
- additifs et aliments pour animaux ;
- contaminants ;
- critères microbiologiques ;
- exigences de composition et de sécurité sanitaire des aliments.
- **Délais de diffusion**

Le délai entre la date de notification OMC et la transmission interne est globalement satisfaisant :

- délai médian : **2 jours** ;
- délai moyen : environ **3,7 jours** ;
- 8 notifications ont été transmises le jour même ;

5. Notifications critiques pour le Maroc

Cinq notifications ont été identifiées comme « critiques pour le Maroc » en raison de leur impact potentiel sur l'accès des produits marocains aux marchés concernés. Elles portent principalement sur des mesures SPS, notamment les exigences phytosanitaires, les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides et les obligations d'enregistrement des exportateurs.

Notification	Sujet	Échéance ou entrée en vigueur	Situation dans le tableau
JPN/1394	Révision des exigences phytosanitaires japonaises	Commentaires au: 5 mai 2026	Échéance dépassée
GBR/125	Réduction des LMR de l'indoxacarbe	Commentaires au: 26 mai 2026	Échéance dépassée
CHN/1324/Add.2	Enregistrement GACC des fabricants étrangers	Entrée en vigueur :le 1er juin 2026	Mesure applicable
EU/943	LMR de plusieurs pesticides, notamment l'imazalil et le mandipropamide	Commentaires au 30 juin 2026	Échéance dépassée
EU/959	LMR de plusieurs pesticides, notamment le chlorfénapyr et le profénofos	Commentaires au 25 août 2026	Dossier encore ouvert

Du côté marocain, quatre notifications ont été transmises à l'OMC :

- **G/SPS/MAR/116** — projet de décret sur la qualité et la sécurité sanitaire des bières et boissons spiritueuses ;
- **G/SPS/MAR/117** — projet de décret modifiant l'arrêté vizirial du 16 juillet 1938 concernant la résorption des excédents de vin ;
- **G/SPS/MAR/115/add.1** — levée d'interdiction d'importation des volailles et de leurs produits en provenance du Portugal ;
- **G/SPS/MAR/118** — conditions d'importation au Maroc de volailles vivantes.

1. Notifications SPS reçues par le Maroc :

Grandes tendances

1.1 Une forte prédominance des mesures relatives aux résidus et contaminants

La tendance principale concerne les LMR de pesticides et les contaminants alimentaires. Plusieurs notifications portent sur la révision, l'abaissement ou l'établissement de nouvelles limites pour des substances actives telles que le *bénomyl*, le *carbendazime*, le *thiophanate-méthyl*, le *méfentrifluconazole*, le *difénoconazole*, l'*indoxacarbe*, l'*hexythiazox*, l'*alpha-cyperméthrine*, la *cyperméthrine* ou encore certaines substances suivies par l'EPA américaine.

► Lecture stratégique

Cette dynamique confirme le durcissement progressif des exigences internationales sur les résidus. Pour le Maroc, l'enjeu n'est pas seulement réglementaire : il touche directement la compétitivité des exportations agricoles, notamment vers l'UE, le Royaume-Uni, le Japon et l'Amérique du Nord.

1.2 Renforcement des exigences phytosanitaires

Plusieurs notifications concernent des organismes nuisibles ou maladies des végétaux : *Ralstonia solanacearum*, *ToBRFV*, *Radopholus similis*, *Meloidogyne graminicola*, *Anoplophora glabripennis*, *Anoplophora chinensis*, ainsi que des mesures spécifiques sur le gingembre, les tomates, les poivrons ou les végétaux destinés à la plantation.

► Enjeu pour le Maroc

Ces notifications doivent être suivies de près par la direction de la santé végétale et les directions régionales, car elles peuvent impacter les exportations marocaines, les exigences de certification phytosanitaire et les analyses de risque phytosanitaire.

1.3 Évolution des règles sanitaires pour les produits animaux et aquatiques

Plusieurs pays ont notifié des mesures relatives aux produits d'origine animale, produits laitiers, animaux aquatiques, poissons, crustacés, mollusques, chiens importés, produits carnés et certificats sanitaires. Des notifications importantes concernent notamment le Brésil, l'Union européenne, la Malaisie, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Indonésie et l'Australie.

► Lecture SPS

Les maladies animales, les maladies des animaux aquatiques et la certification sanitaire restent au cœur du commerce international. Le Maroc doit renforcer la veille sur les modèles de certificats, les listes d'espèces sensibles, les exigences d'enregistrement des établissements étrangers et les conditions d'accès aux marchés.

1.4 Montée en puissance des exigences de traçabilité et d'enregistrement

La Chine a notifié des mesures importantes sur la traçabilité des produits agricoles importés et l'enregistrement des fabricants étrangers de denrées alimentaires. L'Indonésie a également notifié des exigences d'enregistrement des exportateurs étrangers pour les produits de la pêche.

► Point d'attention

Ces mesures traduisent une tendance lourde : les pays importateurs ne contrôlent plus seulement le produit, mais aussi l'opérateur, la chaîne, la traçabilité, le système d'autorité compétente et la capacité de certification du pays exportateur, notamment via les plateformes d'enregistrement des établissements étrangers.

1.5 Additifs alimentaires et additifs pour l'alimentation animale

► Enjeu

Ces notifications présentent un intérêt particulier pour le contrôle alimentaire au niveau national, le contrôle des importations, l'évaluation des risques liés aux additifs. Elles apportent également un appui aux professionnels du secteur en leur permettant de mieux anticiper les évolutions réglementaires et de veiller au respect des exigences en vigueur.

2. Focus sur les notifications du Maroc

Au cours du premier semestre 2026, le Maroc a transmis quatre notifications SPS à l'OMC.

Référence	Objet	Date
G/SPS/MAR/116	Projet de décret relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire des bières et boissons spiritueuses	09/01/2026
G/SPS/MAR/117	Projet de décret modifiant l'arrêté viziriel du 16 juillet 1938 relatif à la résorption des excédents de vin	20/01/2026
G/SPS/MAR/115/add.1	Levée d'interdiction d'importation des volailles et de leurs produits en provenance du Portugal	06/05/2026
G/SPS/MAR/118	Importation de volailles vivantes et œufs à couver depuis la France (<i>voir note explicative ci-dessous</i>)	07/05/2026

► Détails de la notification **G/SPS/MAR/118**

Suite à l'apparition récente de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène en France chez la volaille domestique, il est notifié que tous les lots de volailles vivantes et des œufs à couver (OAC) importés au Maroc en provenance de ce pays doivent être soumis à leur arrivée à des prélèvements pour la recherche de l'influenza aviaire sur un échantillon de 30 sujets au moment du débarquement du lot importé et au 7^{ème} jour à compter de la date du débarquement pour les volailles vivantes, et à la sortie des couvoirs pour les œufs à couver.

Les deux premières notifications traduisent la poursuite de la modernisation du cadre réglementaire national dans le secteur des boissons alcoolisées, tandis que les deux notifications d'urgence illustrent la capacité des autorités marocaines à adapter rapidement les conditions d'importation à l'évolution des risques sanitaires internationaux.

3. Lecture stratégique pour le Comité SPS Maroc

Les notifications reçues appellent une approche plus sélective : toutes ne nécessitent pas le même niveau de réaction. Il faut passer d'un simple tableau de suivi à une veille SPS hiérarchisée, avec classement par niveau d'impact.

Priorité 1 — Impact direct sur les exportations marocaines

À surveiller en priorité.

Thème	Pays / zone concernés	Risque pour le Maroc
LMR pesticides	UE, Royaume-Uni, USA, Canada, Japon, Australie	Non-conformités à l'export, refus de lots, alertes, perte de marchés
Organismes nuisibles	UE, Royaume-Uni, Japon, Corée, UEEA	Renforcement des exigences phytosanitaires
Contaminants alimentaires	UE, Afrique du Sud, Taipei chinois	Adaptation des plans de surveillance
Produits animaux/aquatiques	UE, Brésil, Malaisie, Canada, Afrique du Sud	Conditions de certification et accès aux marchés Enregistrement des établissements

Priorité 2 — Impact sur les importations au Maroc

Les notifications sur l'enregistrement des établissements, la traçabilité, les certificats sanitaires, les modèles de documents, les additifs et les produits soumis à contrôle officiel doivent être examinées pour voir si elles inspirent ou impactent les exigences marocaines aux frontières.

Priorité 3 — Opportunités de benchmark réglementaire

Certaines notifications peuvent servir de base pour améliorer les textes marocains, notamment sur :

- Les LMR et contaminants ;
- Les additifs alimentaires et additifs pour alimentation animale ;
- Les conditions d'importation des produits aquatiques ;
- L'enregistrement des opérateurs étrangers ;
- Les exigences de traçabilité ;
- La digitalisation des certificats sanitaires.

Conclusion

L'évolution récente des notifications SPS confirme un renforcement continu des exigences internationales en matière de sécurité sanitaire, de protection phytosanitaire et de traçabilité.

Pour le Maroc, ces évolutions nécessitent une veille réglementaire renforcée afin d'anticiper les impacts sur les exportations, d'adapter les dispositifs nationaux de contrôle et d'accompagner les opérateurs économiques.

Il est recommandé de faire évoluer le suivi actuel vers un véritable **outil de veille décisionnelle** intégrant, pour chaque notification :

- L'impact potentiel pour le Maroc (export, import ou benchmark) ;
- La filière concernée ;
- La direction compétente ;
- L'action recommandée ;
- Le niveau de priorité (rouge, orange ou vert).

Une telle approche permettrait de hiérarchiser les notifications selon leur importance stratégique et de renforcer la capacité d'anticipation du Comité SPS.

NEWS DE L'OMC

I-Transparence des règles d'origine : un pas de plus vers une meilleure facilitation des échanges

La simplification des règles d'origine s'impose progressivement comme un levier stratégique de la facilitation des échanges. Réuni les 11 et 12 mai à Genève, le Comité des règles d'origine (CRO) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a franchi une nouvelle étape dans cette dynamique en faisant progresser ses travaux sur la transparence, les obligations de notification et les règles d'origine préférentielles en faveur des pays les moins avancés (PMA). Les discussions ont également mis en évidence la complémentarité croissante entre les règles d'origine et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

II-Le commerce numérique et les cadres réglementaires : des voies vers une croissance inclusive



Un nouveau rapport publié par l'OMC et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) examine l'impact transformateur du commerce numérique sur les structures économiques mondiales, en mettant particulièrement l'accent sur la manière dont des cadres réglementaires adaptés peuvent favoriser une croissance inclusive. Il aborde les défis et les opportunités liés à la numérisation rapide du commerce, dans le but de réduire la fracture numérique entre les pays.

Les technologies numériques, en particulier Internet et l'intelligence artificielle (IA), redéfinissent profondément les modes de production, de distribution et d'échange des biens et des services à l'échelle mondiale. Cette transformation ouvre de nouvelles perspectives de croissance économique, mais elle soulève également des défis majeurs en matière de gouvernance, de réglementation et d'inclusion et de pratiques réglementaires.

Lien : https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/digital-trade-and-regulatory-frameworks-pathways-to-inclusive-growth_e.pdf

III-Le Comité SPS traite un nombre record de préoccupations commerciales, de transparence et de mentorat SPS

Lors d'une réunion tenue du 24 au 26 juin, le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) a examiné un nombre record de questions commerciales relatives aux mesures SPS soulevées par ses membres et ayant une incidence sur le commerce des produits alimentaires. Le Comité a également pris connaissance des travaux menés sur la transparence et a approuvé le renouvellement d'un système de mentorat destiné aux fonctionnaires SPS des pays en développement et des pays les moins avancés.

Préoccupations commerciales spécifiques

Lors de la réunion du Comité SPS, les membres ont soulevé un nombre record de 79 préoccupations commerciales spécifiques (PCS). Dix de ces PCS ont été évoquées pour la première fois.

Les nouvelles normes techniques de sécurité (STC) incluaient des préoccupations liées aux

- aux hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales dans divers produits végétaux ;
- aux niveaux maximaux de résidus de pesticides dans les épices et d'imidaclopride dans le chou
- au transfert des niveaux maximaux de carbamate d'éthyle dans les boissons alcoolisées
- aux retards dans l'approbation de l'accès au marché pour la viande de volaille et les produits à base de gélatine ;
- à la suspension d'importations de crevettes ;
- aux restrictions à l'importation dues à la peste porcine africaine ;

et aux retards dans l'approbation d'un système d'assurance pour les produits sans hormones de croissance

Transparence

Le Groupe de travail sur la transparence des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) , sous la direction de Fernando Catalán (Chili) et de Sally Griffin (Nouvelle-Zélande), a présenté un compte rendu des discussions tenues lors des réunions des 28 avril et 23 juin. Ce groupe de travail a été créé l'année dernière suite au sixième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS .

Le groupe de travail a bénéficié des éclairages des participants à un atelier de deux jours sur la transparence, organisé en début de semaine à l'intention des autorités nationales de notification, des points d'information et d'autres experts en transparence de 26 pays membres en développement et observateurs. Les discussions ont porté sur des sujets tels que les modèles de notification, les questions de renforcement des capacités institutionnelles et transversales , et l'adoption de la plateforme ePing SPS&OTC (ePing), utilisée par les secteurs public et privé pour le suivi des exigences sanitaires et techniques relatives aux produits. Ces discussions s'inscrivent dans le cadre d'un projet STDF en cours , mis en œuvre par le Secrétariat de l'OMC, visant à améliorer ePing au Kenya, en Namibie, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Ouganda.

Système de mentorat

Le Secrétariat de l'OMC a fait rapport sur la phase pilote du système de mentorat SPS, lancé en juin 2025 pour mettre en relation des fonctionnaires gouvernementaux afin d'établir des relations de soutien informelles et ponctuelles pour le partage des connaissances, l'apprentissage entre pairs et l'engagement sur les questions liées aux SPS.

Au total, 56 demandes ont été reçues de 23 membres et observateurs, parmi lesquelles neuf candidatures ont été retenues, et cinq partenariats de mentorat ont été établis. Les thèmes les plus fréquemment abordés étaient la transparence, la participation au Comité SPS de l'OMC, la mise en œuvre opérationnelle d'une question SPS spécifique ou d'une disposition de l'Accord SPS de l'OMC, ainsi que le leadership et la coordination en matière de SPS.

Les membres ayant participé à la phase pilote ont partagé leur expérience du programme. Nombre d'entre eux ont exprimé leur soutien, et le comité a décidé de prolonger le système de mentorat SPS de deux ans, avec un bilan à mi-parcours prévu en 2027. Un nouveau binôme mentoré/mentoré devrait travailler sur des objectifs SPS spécifiques à partir du second semestre 2026.

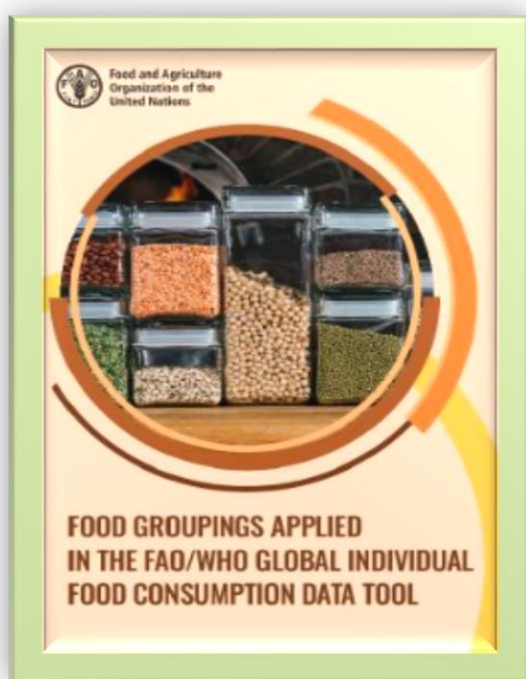
Dans le prolongement de cette dynamique de coopération, le Royaume du Maroc, à travers l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, a participé à la phase pilote du Système de Mentorat SPS en qualité de mentor auprès du groupe francophone réunissant le Cameroun, Djibouti et la Tunisie, représentés respectivement par leurs ministères en charge du commerce. Cette initiative, visant à favoriser la mise en œuvre effective de l'Accord SPS par le partage d'expériences et le renforcement des capacités nationales, s'est déroulée d'octobre 2025 à juin 2026. Les travaux ont porté sur plusieurs axes prioritaires, notamment la transparence SPS, les procédures de notification, la coordination nationale ainsi que la participation aux travaux du Comité SPS de l'OMC, avec l'appui de sessions de renforcement des capacités organisées en collaboration avec l'OMC. Le Maroc a salué la qualité des échanges établis avec ses partenaires, mettant en avant la valeur ajoutée de cette démarche d'apprentissage entre pairs pour diffuser les bonnes pratiques, répondre aux défis communs et consolider la coordination interinstitutionnelle. Cette expérience illustre la pertinence du mentorat SPS en tant qu'instrument opérationnel d'accompagnement des Membres dans l'application efficace de l'Accord SPS.

lien : https://www.wto.org/english/news_e/news26_e/sps_24jun26_434_e.htm

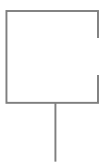
Groupes d'aliments utilisés dans l'Outil mondial de données sur la consommation alimentaire individuelle (GIFT) de la FAO/OMS

L'outil FAO/OMS de données sur la consommation alimentaire individuelle (GIFT) est une plateforme numérique en libre accès qui donne accès à des données quantitatives harmonisées sur les apports alimentaires individuels. La plateforme fournit diverses statistiques récapitulatives sur la consommation alimentaire et la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments, la diversité alimentaire et l'impact environnemental des régimes alimentaires, présentées à la fois pour les aliments individuels et les groupes d'aliments.

Afin de répondre à divers besoins d'application et d'analyse, le GIFT de la FAO/OMS utilise **quatre regroupements d'aliments différents**, chacun ayant une orientation spécifique. Ce document explique la justification du développement et de l'application de ces regroupements et fournit des ressources pour faciliter leur utilisation en dehors de la plateforme GIFT de la FAO/OMS.



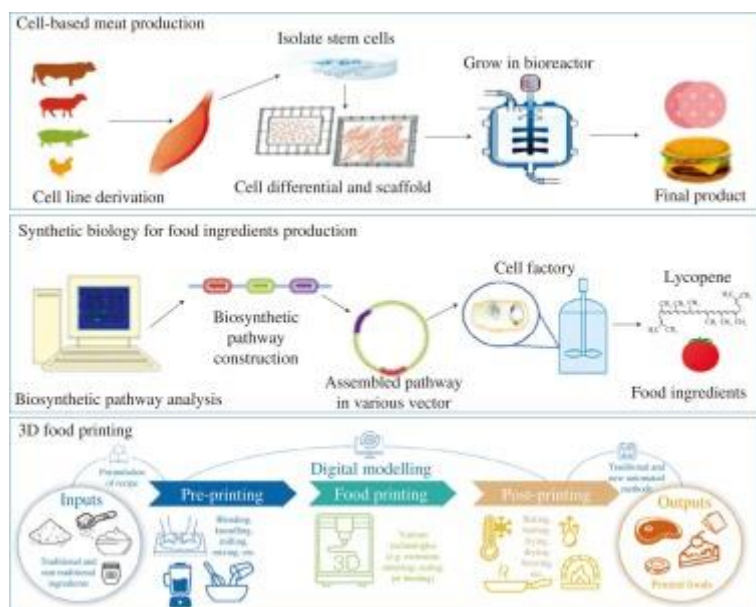
Lien : <https://openknowledge.fao.org/items/8f134f96-3a4c-44ae-9c5d-a1fb0135cdd5>



Nouvelles sources d'aliments : des opportunités et des défis pour la sécurité sanitaire des aliments

Face à la croissance de la population mondiale, au changement climatique et aux pressions exercées sur les ressources naturelles, les systèmes agroalimentaires doivent évoluer pour devenir plus durables, résilients et équitables. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met en avant l'approche de prospective (foresight), qui permet d'anticiper les tendances, les risques et les opportunités afin d'adapter les politiques et les stratégies de sécurité sanitaire des aliments. Parmi les évolutions majeures figurent l'apparition de nouvelles sources alimentaires et de nouveaux systèmes de production, qui répondent aux défis de la sécurité alimentaire tout en soulevant de nouvelles questions réglementaires et sanitaires.

Les nouvelles sources alimentaires comprennent notamment les insectes comestibles, les méduses, les algues, les alternatives végétales aux produits d'origine animale ainsi que les aliments issus de la culture cellulaire et de l'impression 3D. Ces innovations offrent des avantages nutritionnels et environnementaux, mais elles peuvent également présenter des risques liés à la contamination microbiologique, aux métaux lourds, aux résidus chimiques ou encore aux allergènes. Leur développement nécessite donc des évaluations scientifiques rigoureuses, des pratiques de fabrication adaptées et un suivi continu afin de garantir la sécurité des consommateurs. Pour accompagner cette transition, la FAO souligne l'importance de mettre en place des cadres réglementaires harmonisés, des normes de sécurité alimentaire adaptées et une collaboration étroite entre les autorités, les chercheurs et les acteurs de la chaîne alimentaire. Une meilleure anticipation des risques permettra de favoriser l'intégration durable de ces nouveaux aliments sur le marché tout en protégeant la santé publique. Ainsi, la prospective apparaît comme un outil essentiel pour préparer l'avenir de la sécurité sanitaire des aliments et exploiter pleinement le potentiel des innovations alimentaires.



Source :FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations), *New food sources and food production systems: exploring the food safety angle*.

Travaux de la CAC 49 : Nouveaux travaux sur l'élaboration de principes généraux pour l'analyse des risques liés aux nouvelles sources d'aliments et aux nouveaux systèmes de production d'aliments (NSA-NSP)

Historique du projet

L'initiative trouve son origine en 2021 à la 44^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC44), lorsque la FAO et l'OMS ont alerté sur le développement rapide des NSA-NSP, soulignant la nécessité d'évaluer objectivement leurs risques et bénéfices. Entre CAC 44 et CAC 48, le sujet a fait l'objet de multiples discussions et d'une consultation via deux lettres circulaires pour recueillir l'avis des membres. En 2025, lors de la 48^{ème} session de la Commission (CAC 48), l'UE a officiellement soumis une proposition de nouveaux travaux. La Commission du Codex Alimentarius (CAC) a toutefois jugé nécessaire de revoir le projet, demandant une analyse des lacunes réglementaires et une clarification du champ d'application.

Objectifs et champ d'application

L'objectif principal est d'accompagner les gouvernements dans l'établissement de cadres réglementaires nationaux d'analyse des risques (évaluation, gestion et communication) qui soient robustes, fondés sur la science et adaptés aux innovations technologiques.

Le champ d'application vise les aliments et ingrédients alimentaires dont la consommation est restée négligeable au niveau national ou régional, soit par limitation historique, soit par introduction technologique récente.

Face aux divergences d'opinions et à la nécessité d'approfondir les discussions, la Commission n'a pas approuvé en l'état la proposition de nouveaux travaux sur les nouveaux aliments et systèmes de production (NSA-NSP). Elle a néanmoins acté la nécessité de traiter ce sujet et a décidé de créer un groupe de travail spécial (GTE) — présidé par l'Union européenne et coprésidé par les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Inde, le Panama, le Royaume-Uni et la Zambie. avec pour mandat de recenser les lacunes des principes actuels (CXG 62-2007), de clarifier le champ d'application et de définir les domaines nécessitant de nouvelles orientations. Ce processus devra rester strictement scientifique, éviter les doublons avec les textes existants, préserver les aliments traditionnels et intégrer les pays en développement, en vue de soumettre un rapport et un projet révisé lors de la 50^e session de la Commission.

Décision de la 49^{ème} session de la Commission (CAC 49)

Lors de la session de juillet 2026, bien que les membres s'accordent sur la pertinence du sujet, de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de clarifier les définitions.

La Commission a pris les décisions suivantes :

- Dresser un bilan de l'expérience tirée des cadres réglementaires existants qui traitent des aliments dérivés de technologies innovantes, définir les avantages et les difficultés liés à ces cadres et examiner les travaux de la FAO et de l'OMS dans ce domaine, le but étant de recenser les lacunes dans les principes CXG 62-2007 en vue de leur application à ces types d'aliments.
- Définir les éventuels domaines dans lesquels la Commission pourrait élaborer des orientations relatives aux aliments dérivés de technologies innovantes.

- Communiquer à la Commission, à sa 50e session, un rapport, assorti d'un document de projet révisé, s'il convient, prenant en compte les résultats du bilan, les observations écrites soumises à la Commission et les débats qui se sont tenus à sa 49e session.

Afin de faciliter et de faire avancer les travaux du GTE, la Commission est convenue que celui-ci devrait avoir la possibilité de tenir ses réunions en ligne ou dans un format hybride, selon qu'il conviendra, mais en anglais seulement.

La Commission est en outre convenue que, conformément à la conclusion qu'elle avait formulée à sa 48e session, les travaux du GTE ne devaient pas retarder l'examen d'autres travaux sur les NSA-NSP au sein des organes subsidiaires du Codex.

Dans le contexte des débats du Codex Alimentarius, et à titre d'information les expressions Nouvelles Sources d'Aliments (NSA) et Nouveaux Systèmes de Production d'Aliments (NSP) font référence à des innovations technologiques ou à l'introduction de ressources autrefois non consommées à grande échelle.

Exemples de Nouvelles Sources d'Aliments (NSA)

Ce sont des ingrédients ou des produits qui n'ont pas d'historique de consommation significative sur un marché donné ou qui proviennent d'organismes innovants :

- Insectes comestibles : Consommation sous forme de poudres ou de larves (comme les vers de farine ou les criquets) intégrées dans des aliments.
- Protéines alternatives et substituts végétaux : "Viandes" ou produits laitiers entièrement conçus à partir de plantes (légumineuses, jacquier) mimant les propriétés des produits animaux.
- Macro-algues et microalgues : Utilisation de la spiruline, de la chlorelle ou d'extraits de nouvelles algues pour enrichir la nourriture en protéines.
- Aliments issus de pays tiers traditionnels ailleurs mais nouveaux sur certains marchés : Graines de chia, jus de noni, ou pulpe de fruit du baobab, etc....

Exemples de Nouveaux Systèmes de Production d'Aliments (NSP)

Ce sont des technologies, des méthodes de culture ou des procédés de fabrication industriels radicalement modifiés :

- Aliments cellulaires (agriculture cellulaire) : Viande, poisson ou produits laitiers cultivés directement en laboratoire à partir de cellules animales (sans élevage ni abattage).
- Fermentation de précision : Utilisation de micro-organismes (levures, bactéries) génétiquement programmés pour produire des molécules spécifiques, comme des protéines de lait ou de l'hémoglobine végétale.
- Agriculture verticale et hydroponie urbaine : Systèmes de production de végétaux en intérieur, superposés en couches, hors-sol, contrôlés par intelligence artificielle sous lumière LED.
- Nouveaux procédés de transformation : Pasteurisation à ultra-haute pression (HPP), utilisation de nanomatériaux manufacturés, ou traitements UV appliqués à des matrices alimentaires pour changer leur conservation ou leur structure.

L'OMSA conclut l'évaluation des candidats à la tuberculine bovine

Après une décennie d'études internationales, la Commission des normes biologiques de l'OMSA, appuyée par un groupe d'experts *ad hoc*, a conclu que les candidats proposés pour remplacer l'étalon international de tuberculine bovine ne répondent pas aux niveaux de puissance requis. Elle va donc relancer un appel à candidatures international pour de nouveaux candidats.

Quelle est la norme internationale pour la tuberculine bovine ?

La tuberculine bovine standard internationale (ISBT) est un matériau de référence biologique dérivé de la souche **AN5** de *Mycobacterium bovis*. Établie il y a près de trente ans, elle définit une concentration protéique standardisée qui sert de référence mondiale pour les tests de puissance de la tuberculine. L'ISBT est utilisé dans le monde entier dans les programmes de lutte contre la tuberculose bovine pour le dépistage des bovins. Toutes les préparations commerciales de tuberculine bovine doivent être calibrées par rapport à cette norme.

Orientations futures

La Commission des normes biologiques a reconnu que le PPD est une substance biologique complexe contenant de nombreuses protéines spécifiques et non spécifiques. Elle a souligné que l'adoption d'une norme internationale de puissance inférieure compromettrait la comparabilité de la normalisation mondiale de la tuberculine entre les laboratoires et les lots. La Commission a donc décidé de :

- Relancer un appel mondial à candidatures pour de nouveaux candidats tuberculiniques ;
- Soutenir le développement d'approches alternatives pour les tests basés sur le PPD, telles que les tuberculines moléculairement définies (**MDT**) qui utilisent des peptides spécifiques comme alternative à long terme aux tests traditionnels basés sur le PPD.

Bien que prometteuses, les MDT nécessitent une validation plus poussée sur le terrain dans différents contextes épidémiologiques avant de pouvoir remplacer les méthodes actuelles.

Lien : <https://www.woah.org/en/woah-concludes-evaluation-of-bovine-tuberculin-candidates/>

La Solution ePhyto de la CIPV

Le **Système national générique ePhyto (GeNS)** est désormais opérationnel. Les pays dépourvus d'un système national peuvent dorénavant utiliser le GeNS pour établir et échanger des ePhytos via la plateforme.

ePhyto est l'abréviation de « certificat phytosanitaire électronique ». Un ePhyto est la version électronique (au format XML) d'un certificat phytosanitaire. Un ePhyto comporte toutes les informations contenues dans un certificat phytosanitaire papier. Les ePhytos peuvent être échangés par voie électronique entre pays, et leurs données peuvent être imprimées sur papier. Les ePhytos doivent être établis conformément à la **NIMP n° 12**, notamment son appendice 1.

Les trois éléments de la solution

La solution ePhyto de la CIPV comprend trois éléments principaux qui visent à faciliter l'échange d'ePhytos entre les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) :

- **Un serveur central (plateforme)** destiné à faciliter le transfert des certificats phytosanitaires électroniques entre les ONPV, soit depuis et vers leur propre système électronique national, soit en utilisant le système générique ;
- [La Solution ePhyto de la CIPV](#)



- **Un système national générique ePhyto (GeNS)** : système en ligne qui permet aux pays dépourvus d'un système électronique national d'établir, d'envoyer et de recevoir des ePhytos ;
- **Harmonisation** : la structure et la transmission des ePhytos sont harmonisées grâce à l'utilisation d'un logigramme, de codes et de listes normalisés.

Bref historique

Depuis **2011**, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) encourage le développement de la certification électronique. À sa neuvième session, la CMP a approuvé l'appendice 1 à la NIMP n° 12. L'appendice décrit le format et le contenu des certificats phytosanitaires électroniques et leur échange entre ONPV, et présente également le schéma et les codes harmonisés.

Pour poursuivre le développement de l'ePhyto, la CMP a créé, à sa huitième session, le Groupe directeur ePhyto (ESG). L'ESG est chargé de faire connaître l'ePhyto, de soutenir sa mise en œuvre et d'aider à l'élaboration de systèmes à même de favoriser l'échange électronique d'informations

phytosanitaires. L'ESG est composé de représentants de six des sept régions de la FAO. Le Secrétariat de la CIPV est mobilisé pour obtenir la participation de la région manquante. Un membre du Bureau de la CMP participe également à l'ESG avec l'appui du Secrétariat.

L'ESG a soutenu l'élaboration d'une étude indépendante sur la faisabilité d'une plateforme électronique susceptible de faciliter le transfert de certificats électroniques entre ONPV. À sa neuvième session, en 2014, la CMP a examiné l'étude de faisabilité de la plateforme ePhyto et a encouragé l'ESG à poursuivre d'urgence ses travaux en vue de la mise en place d'une plateforme ePhyto. Sous la supervision du Bureau de la CMP, l'ESG a continué de :

- Faire connaître la certification phytosanitaire électronique (ephyto) ;
- Rechercher et faire avancer les possibilités de renforcement des capacités ;
- Préparer la mise en place d'une plateforme ephyto ;
- Examiner les questions de mise en œuvre associées à la création d'une plateforme ephyto.

Implémentation de la solution ePhyto au Maroc :

Dans le cadre de sa stratégie nationale de transformation numérique et de modernisation des procédures administratives, le Maroc, à travers l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), en sa qualité d'Organisation Nationale de Protection des Végétaux (ONPV), a adopté la solution ePhyto développée par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) via son Hub ePhyto. Cette démarche stratégique vise à dématérialiser la gestion des certificats phytosanitaires relatifs aux échanges internationaux de végétaux et produits végétaux, en garantissant un échange d'informations sécurisé, fiable et conforme aux standards internationaux.

Dans le cadre des exportations marocaines, le système ePhyto permet à l'ONSSA d'établir et de transmettre électroniquement les certificats phytosanitaires aux autorités phytosanitaires des pays importateurs via le Hub ePhyto de la CIPV. Cette digitalisation facilite la reconnaissance et la vérification des certificats, contribue à la réduction des délais de traitement et améliore la traçabilité des produits agricoles destinés aux marchés internationaux.

Pour les importations, la solution assure la réception électronique des certificats phytosanitaires émis par les autorités compétentes des pays exportateurs. Elle permet aux services de contrôle de l'ONSSA de disposer d'un accès rapide à des documents authentifiés, d'améliorer l'évaluation des risques phytosanitaires et d'optimiser les opérations de contrôle aux points d'entrée du territoire national.

Déployée depuis mars 2020, cette avancée technologique positionne le Maroc parmi les pays pionniers en Afrique dans l'utilisation du Hub ePhyto de la CIPV. Elle représente un levier stratégique pour la modernisation du système phytosanitaire national, en contribuant à la réduction des délais et des coûts administratifs, au renforcement de la traçabilité des échanges, à l'amélioration de l'efficacité des contrôles phytosanitaires.

Lien : <https://www.ippc.int/fr/news/category/ippcnews/>

ISO/IEC 17020:2026 — La qualité entre dans une nouvelle ère pour les organismes d'inspection

La publication de la norme **ISO/IEC 17020:2026** marque un tournant majeur dans l'évaluation de la conformité. Plus qu'une évolution normative, cette troisième édition transforme profondément la manière dont les organismes d'inspection conçoivent la qualité, la gestion des risques et la confiance accordée à leurs prestations.

Après quatorze années d'application de la version 2012, l'ISO/IEC 17020:2026 introduit une approche plus moderne, en phase avec les défis de la transformation numérique, de la cybersécurité et des exigences accrues des marchés. Alignée sur les principes des normes récentes développées par l'**ISO/CASCO**, elle privilégie désormais une culture de la performance et de l'amélioration continue plutôt qu'une simple conformité documentaire.

Une vision renouvelée du management de la qualité

La principale évolution réside dans le passage d'un système essentiellement centré sur les procédures à un management dynamique fondé sur l'analyse des risques, la maîtrise des processus et la création de valeur. Les organismes d'inspection sont désormais invités à intégrer la réflexion sur les risques dans l'ensemble de leurs activités : planification des inspections, compétences des inspecteurs, gestion des ressources, sécurité des données et prise de décision. Cette approche rapproche davantage l'ISO/IEC 17020 des référentiels internationaux les plus récents, notamment ceux fondés sur la gestion des risques et l'amélioration continue.

Une impartialité démontrée plutôt qu'affirmée

L'impartialité reste le socle de la crédibilité des organismes d'inspection. Toutefois, la nouvelle norme ne se satisfait plus de déclarations d'intention. Elle exige une identification permanente des situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts, une évaluation documentée des risques associés et la mise en œuvre de mesures démontrant l'efficacité des dispositifs de prévention.

Cette évolution renforce considérablement la robustesse des systèmes de management de la qualité et constitue un critère majeur lors des évaluations d'accréditation.

La gestion des risques devient un levier de performance

La disparition de la notion d'actions préventives au profit d'une approche globale des risques et des opportunités traduit une évolution profonde de la philosophie de management. L'objectif n'est plus seulement d'éviter les non-conformités, mais d'anticiper les événements susceptibles d'affecter la qualité des inspections tout en identifiant les opportunités d'amélioration des performances, de l'efficacité opérationnelle et de la satisfaction des clients. La maîtrise des risques devient ainsi un véritable outil de pilotage stratégique.

La transformation numérique officiellement intégrée

L'ISO/IEC 17020:2026 reconnaît pleinement la place des technologies numériques dans les activités d'inspection. Les logiciels métiers, applications mobiles, plateformes Cloud, outils d'intelligence artificielle, drones ou dispositifs d'inspection à distance doivent désormais faire l'objet d'une validation appropriée garantissant leur fiabilité et leur aptitude à produire des résultats conformes. La cybersécurité devient également une exigence incontournable. Les organismes devront assurer la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité des informations tout au long du cycle de vie des données d'inspection.

Des compétences appelées à évoluer en permanence

La qualité des inspections dépend directement de la compétence des inspecteurs. La nouvelle norme renforce les exigences relatives au maintien des compétences par des évaluations régulières, des observations en situation réelle et des programmes de formation continue adaptés aux évolutions technologiques et réglementaires. Cette approche favorise une amélioration permanente des performances individuelles et collectives.

Une responsabilité élargie sur toute la chaîne de valeur

L'évolution de la sous-traitance constitue une autre innovation importante. Les exigences de maîtrise ne concernent plus uniquement les activités d'inspection externalisées mais également les fournisseurs de services numériques, les hébergeurs Cloud, les prestataires de cybersécurité, les développeurs de logiciels et les partenaires techniques contribuant au processus d'inspection. La qualité devient ainsi une responsabilité partagée sur l'ensemble de l'écosystème de l'organisme.

Une transparence renforcée au service de la confiance

La norme clarifie les modalités de traitement des plaintes et des recours afin d'améliorer la transparence des organismes d'inspection. Cette distinction permet de mieux répondre aux attentes des clients, des autorités réglementaires et des organismes d'accréditation, tout en consolidant la crédibilité des résultats d'inspection.

Un défi majeur pour les organismes accrédités

La transition vers l'ISO/IEC 17020:2026 nécessitera bien davantage qu'une simple mise à jour documentaire. Les organismes devront réviser leur système de management, actualiser leur cartographie des risques, renforcer leurs dispositifs numériques, adapter leurs processus d'évaluation des compétences et intégrer de nouvelles exigences en matière de sécurité de l'information. Pour les professionnels de la qualité, cette nouvelle édition représente une opportunité d'améliorer durablement la performance des organismes d'inspection, de renforcer la confiance des parties prenantes et d'accompagner la transformation numérique du secteur.

L'ISO/IEC 17020:2026 confirme ainsi l'évolution des normes internationales vers une qualité plus proactive, plus numérique et davantage orientée vers la maîtrise des risques et la création de valeur

1 Marbrure des fruits chez le cerisier doux infecté par le viroïde du nanisme du houblon (HSVd)

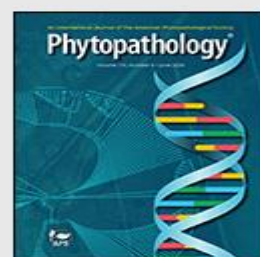
L'analyse métabolomique et transcriptomique intégrée révèle le mécanisme de formation des fruits tachetés chez le cerisier doux (*Prunus avium*) infecté par le viroïde du nanisme du houblon. Cette recherche menée en Chine a identifié **181 métabolites flavonoïdes**. L'étude a montré que des composés spécifiques comme la *cyanidine-3-O-glucoside* et la *péonidine-3-O-rutinoside* étaient significativement plus abondants dans les zones marbrées ou tachetées de la peau du fruit, via la surexpression de gènes comme PaCHS et PaANS. Les résultats suggèrent que le viroïde perturbe la biosynthèse naturelle des anthocyanes, entraînant une pigmentation irrégulière.

Integrated Metabolomic and Transcriptomic Analysis Reveals the Mechanism of Dappled Fruit Formation in Hop Stunt Viroid-Infected Sweet Cherry

Li Xu, Yue Tan, Peiyuan Zeng, Xiaojuan Zong, and Hairong Wei

Affiliations

Published Online: 1 May 2026 | <https://doi.org/10.1094/PHYTO-07-25-0249-R>



Vol. 116, No. 6
June 2026

2 Norme PM 9/27 (1) — Espèces de *Candidatus Liberibacter* responsables du Huanglongbing (HLB) des agrumes et leurs vecteurs

EPPO Bulletin
Volume 50, Issue 1
Apr 2020
Pages 1-202

National regulatory control systems
PM 9/27 (1) 'Candidatus Liberibacter' species that are causal agents of Huanglongbing disease of citrus and their vectors: procedures for official control

[View article page](#)

[CITE](#) [Check for updates](#)

© 2019 OEPP/EPPO
<https://doi.org/10.1111/epp.12619>

Cette norme définit les procédures officielles de détection, de confinement et d'éradication des bactéries responsables de la maladie du **Huanglongbing (HLB)** des agrumes et de leurs vecteurs, *Trioza erytreae* et *Diaphorina citri*. Elle constitue un guide technique pour les Organisations Nationales de la Protection des Végétaux (ONPV) en vue de l'élaboration de plans d'intervention d'urgence contre ces menaces pour la filière agrumicole.

3 Acide cyanhydrique et cadmium dans les graines de lin



L'agence allemande d'évaluation des risques (**BfR**) alerte sur les glycosides cyanogènes contenus dans les graines de lin, qui libèrent de l'acide cyanhydrique lorsqu'elles sont broyées ou mâchées.

Seuils de consommation :

- **Adultes** : 15 à 20 g de graines de lin moulues par jour maximum.
- **Jeunes enfants** : il est recommandé de ne pas leur donner de graines de lin crues. Pour un enfant de 15 kg, la dose de référence

aiguë (ARfD) est atteinte avec seulement 6 g de graines.

Conseils de réduction : la cuisson réduit fortement le risque car elle favorise l'évaporation de l'acide cyanhydrique et inactive les enzymes responsables de sa formation.

4 Contamination du riz commercialisé par des résidus multiples de pesticides



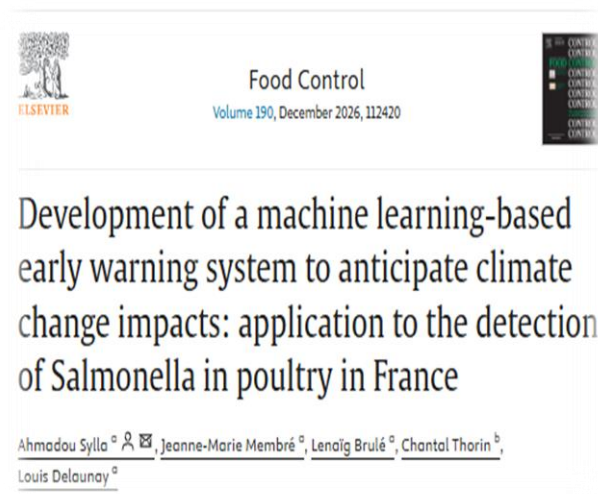
Une étude sur le riz indien (notamment le riz Basmati) montre une contamination fréquente par des résidus de pesticides (**14 substances détectées sur 35 recherchées**), particulièrement dans le riz complet (son et germe), certains échantillons dépassant les LMR de l'UE et de la FSSAI.

Méthode recommandée : la technique domestique la plus efficace est le triple lavage suivi de la cuisson.

Efficacité : cette méthode permet d'éliminer entre 84 % et 99 % de la plupart des pesticides hydrophiles.

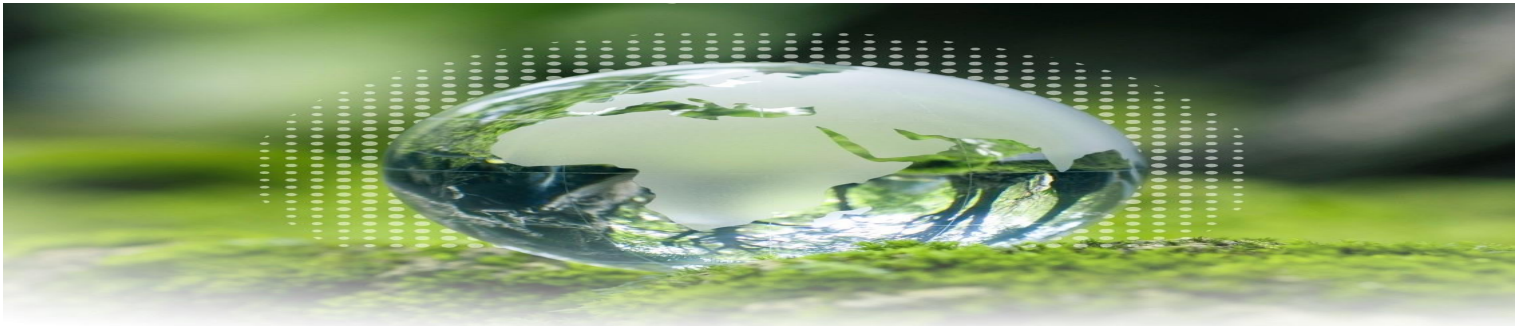
Limites : certains composés persistants comme le *tricyclazole*, le *profénofos*, le *propiconazole* et le *tébuconazole* résistent partiellement à ces traitements.

5 Développement d'un système d'alerte précoce basé sur l'apprentissage automatique pour anticiper les impacts du changement climatique : application à la détection de Salmonella chez les volailles en France



Le changement climatique est de plus en plus reconnu comme un facteur influençant les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, notamment en favorisant la circulation des agents pathogènes d'origine alimentaire. En Europe, la contamination des volailles par Salmonella constitue un enjeu majeur de santé publique, alors que les facteurs climatiques expliquant sa saisonnalité restent encore mal compris. Cette étude vise à développer un système d'alerte précoce fondé sur l'apprentissage automatique afin de prédire le risque de contamination par Salmonella à partir de données climatiques. L'analyse repose sur 3 784 échantillons de contenus cæcaux collectés dans le cadre du programme national français de surveillance des volailles en 2018 et 2020, couvrant 18 départements, puis combinés à douze variables météorologiques décrivant la température, les précipitations, l'humidité relative et leurs effets différés.

Plusieurs modèles de machine learning ont été comparés, le modèle XGBoost offrant les meilleures performances prédictives (AUC jusqu'à 0,79). Les résultats montrent que les conditions climatiques observées environ quatre semaines avant le prélèvement sont les plus déterminantes pour prédire la présence de Salmonella. Des températures comprises entre 20 et 30 °C et une humidité relative de 70 à 90 % sont associées à une augmentation du risque de contamination, tandis que des précipitations plus fréquentes semblent exercer un effet protecteur. Ces travaux mettent en évidence les relations complexes et différées entre le climat et la contamination des volailles par Salmonella et constituent une première étape vers le développement d'un système d'alerte précoce intégrant les données climatiques afin de renforcer la surveillance et la gestion des risques sanitaires dans un contexte de changement climatique.



Bulletin de Veille SPS News
Edition N° 2026-2

Préparé par le Service de la veille et des Notifications SPS :

Dr. Sanae OUAZZANI.

M. COMITÉ DE LECTURE

Dr Mohammed ZARDOUNE Directeur du Contrôle aux frontières et Accords SPS

Dr. Ihssane BEQQALI Chef de la Division des Accords Sanitaires et Phytosanitaires

Dr. Mohammed BENHADDOU Chef du Service de Veille et des Notifications SPS

